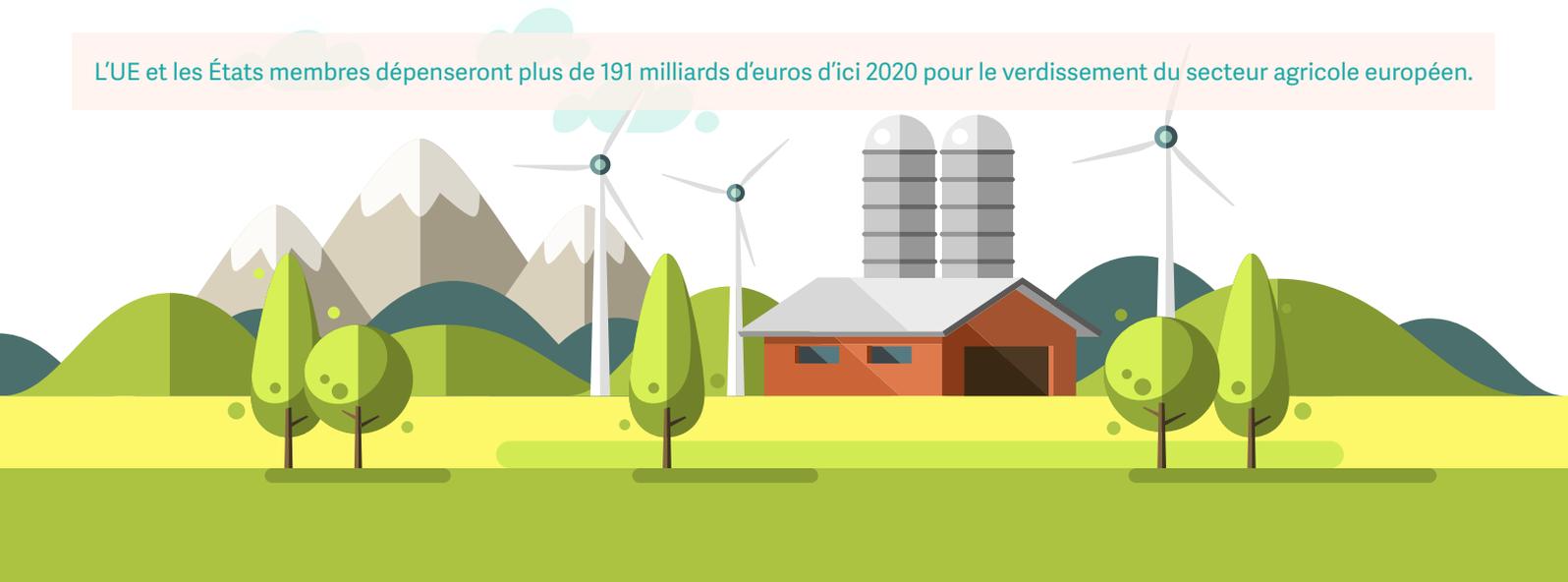


LA PAC 2014-2020 EN CHIFFRES

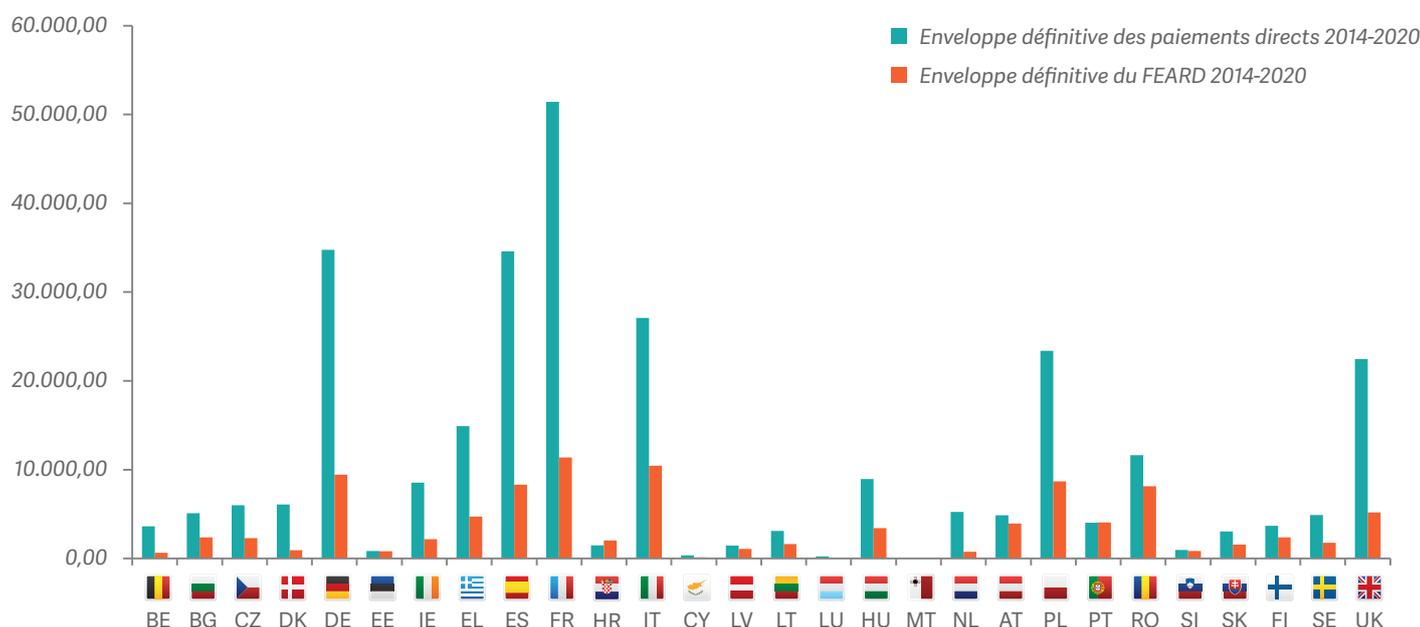
L'UE et les États membres dépenseront plus de 191 milliards d'euros d'ici 2020 pour le verdissement du secteur agricole européen.



Le budget de la politique agricole commune se divise en deux piliers :
les paiements directs aux agriculteurs et le fond consacré au développement rural.

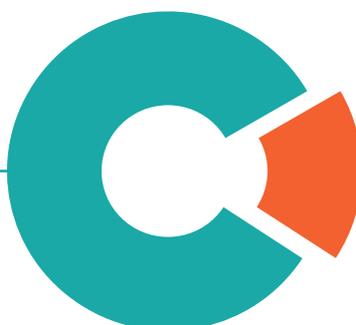
Les États membres sont autorisés à transférer des fonds d'un pilier à l'autre. Cette décision doit cependant être communiquée avant le 1er août 2017 et sera applicable dès l'exercice 2019-2020.

Montants définitifs des paiements directs et du FEADR 2014-2020 (en millions d'euros)



Environ 21 % de ces paiements directs sont consacrés à la mise en place de mesures environnementales.

292,7 milliards €
Montant total des paiements directs pour l'agriculture au sein de l'UE



62,3 milliards €
Montant dédié aux mesures « vertes »

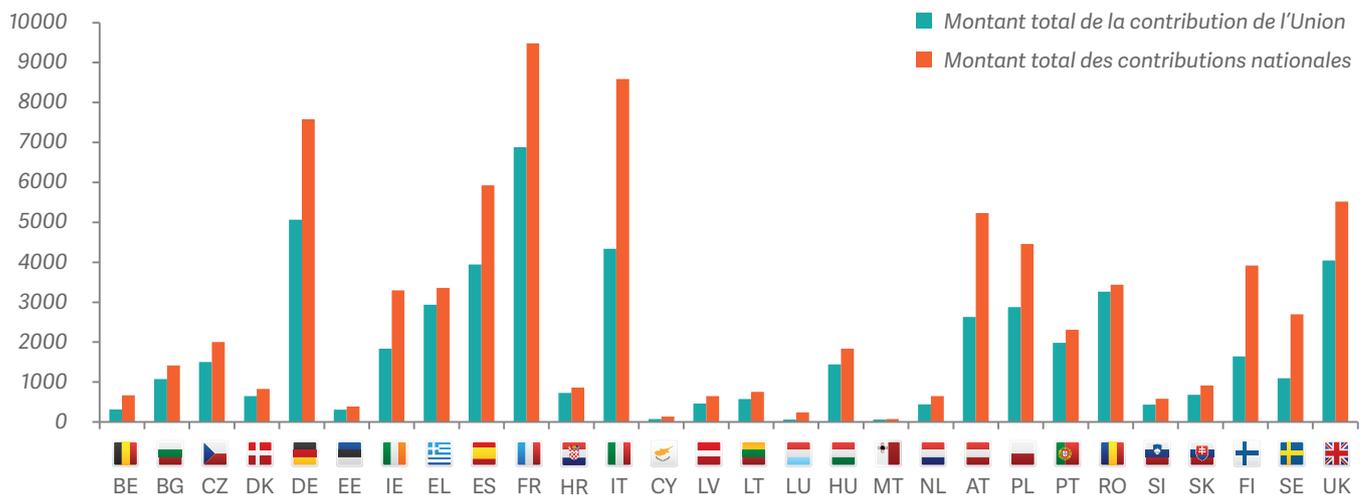
La France, par exemple, utilisera 10,8 milliards d'euros pour le premier pilier dans le but de verdir son agriculture. Elle est suivie de l'Allemagne (7,3 milliards) et l'Espagne (7,26 milliards).



Le programme de développement rural (PDR), conçu pour la nouvelle PAC joue un rôle majeur dans le verdissement du secteur agricole, avec un budget de près de 129,2 milliards d'euros.

Au total, la contribution de l'UE représente 51,4 milliards tandis que les versements totaux des pays atteignent 77,8 milliards

Contributions de l'UE et des nations au budget du développement rural (en million d'euros)



Les États membres sont sommés d'investir dans des mesures pour reconstruire, préserver et améliorer l'écosystème, promouvoir l'efficacité des ressources et soutenir la transition vers une économie sans carbone.



Priorité n°4 :
Reconstruire, protéger et améliorer les écosystèmes
110,2 milliards €



Priorité n°5 :
Promouvoir l'efficacité des ressources et encourager la transition vers la réduction du dioxyde de carbone et un climat économique plus résistant
18,9 milliards €